



Exclusion ou libre-choix? Les minorités ethnoculturelles dans le système scolaire francophone de Montréal avant la loi 101 : revue de la littérature

Document de travail QUESCREN no. 16
Septembre 2026

Simon-Pierre Lacasse, Ph.D.



Ce document de travail du Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (QUESCREN) a été rédigé par Simon-Pierre Lacasse, Ph. D., Professeur affilié, Département d'histoire, Université Concordia et Directeur de la recherche et des partenariats, QUESCREN.

© Simon-Pierre Lacasse, Ph. D., 2026

Réseau de collaboration constitué de chercheurs, de membres de la communauté et d'organismes, QUESCREN offre des occasions de promouvoir la compréhension des communautés d'expression anglaise du Québec et de renforcer leur vitalité par des activités de recherche, de mobilisation des connaissances, de réseautage et de sensibilisation. Il dépend de l'École des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia.

Série de documents de travail

La série de documents de travail de QUESCREN a pour thème principal le Québec d'expression anglaise. Ces documents de travail portent sur des sujets d'actualité et sont rédigés dans un langage simple. Des membres du personnel de QUESCREN qui sont professeur-es affilié-es évaluent ces documents, mais ceux-ci ne sont pas soumis à une évaluation externe par les pairs. Pour toute question, communiquez avec Patrick Donovan à Patrick.Donovan1@concordia.ca

Production : Patrick Donovan, Ph. D., et Simon-Pierre Lacasse, Ph. D.,
membres du personnel de QUESCREN
Approbation : Chedly Belkhodja, Ph. D., et Brian Lewis, Ph. D.,
codirecteurs de QUESCREN
Révision de contenu : Patrick Donovan, Ph. D., et Lorraine O'Donnell, Ph. D.
Maquette : Audrey Wells
Mise en page : Fabian Will



La réalisation de ce document de travail a été soutenu financièrement par



QUESCREN reçoit aussi du financement du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise et de l'Université Concordia.

Tous les points de vue ou opinions représentés dans cette publication sont personnels et n'appartiennent qu'aux auteurs. Ils ne représentent pas ceux de QUESCREN ni de ses partenaires financiers.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026.

**Secrétariat aux relations
avec les Québécois
d'expression anglaise**



Table des matières

Résumé	1
Introduction	2
Structures confessionnelles et segmentation linguistique	4
Le secteur protestant en tant que foyer institutionnel des minorités non catholiques et non protestantes	6
Écoles catholiques : entre protection religieuse et francisation	8
Entre exclusion et libre choix : données probantes	14
Idéologie, structure, administration et choix familiaux	19
Conclusion	22
Bibliographie	23
Biographie	26

Résumé

Cette recension des écrits examine si les écoles catholiques françaises de Montréal ont exclu les minorités ethnoculturelles avant l'adoption de la loi 101. S'appuyant sur les travaux historiques existants, elle soutient qu'**aucun facteur unique ne permet d'expliquer les schémas d'inscription scolaire**, qu'il s'agisse de pratiques d'exclusion ou de l'attrait de l'enseignement en anglais. Ces schémas résultent plutôt d'une combinaison de facteurs idéologiques, structurels, administratifs et socioéconomiques. Le prestige social et économique de la langue anglaise a amené de nombreuses familles issues des minorités ethnoculturelles à privilégier l'école anglophone. Parallèlement, les archives, les témoignages oraux et les sources contemporaines montrent que **certaines écoles catholiques françaises et certains administrateurs ont redirigé des élèves vers les écoles anglaises. Bien que cette exclusion n'ait jamais constitué une politique officielle, elle s'est manifestée dans les pratiques quotidiennes**. Les preuves d'exclusion sont peu nombreuses à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle. Le phénomène devient plus marqué durant les années 1930 et l'immédiat après-guerre. Au cours de la Révolution tranquille, ces pratiques reculent à mesure que les inquiétudes quant à la survie à long terme du français prennent de l'ampleur. Dans l'ensemble, les données disponibles renvoient à une réalité historique complexe, où **inclusion et exclusion ont coexisté sous des formes variées et à des degrés différents selon les périodes**.

Introduction

Au début de la Révolution tranquille, à Montréal, la plupart des enfants issus de minorités ethnoculturelles¹ fréquentent des écoles anglaises relevant de commissions scolaires catholique ou protestante. Cet état de choses mène à l'adoption de plusieurs lois linguistiques, dont le point culminant est la Charte de la langue française du Québec (Loi 101), en 1977, qui exige initialement que les personnes immigrantes, leurs enfants et les migrants interprovinciaux fréquentent des écoles françaises².

En s'appuyant sur des recherches historiques publiées, la présente revue de la littérature examine la question controversée de l'exclusion des minorités ethnoculturelles des écoles catholiques francophones de Montréal avant l'adoption de la Loi 101. Des facteurs tant administratifs que structurels ont une incidence sur les inscriptions dans ces écoles : **si certains établissements excluent les enfants issus des minorités ethnoculturelles, de forts incitatifs économiques et sociaux poussent également bon nombre de ces enfants vers les établissements anglophones.**

L'interaction des discours idéologiques, des structures institutionnelles et des pratiques administratives a façonné ces tendances, ayant parfois pour effet de limiter les options éducatives offertes aux familles : la documentation indique que **l'exclusion n'était pas une politique officielle, mais qu'elle s'inscrivait dans les pratiques quotidiennes.**

Universitaires, politiciens et intervenants communautaires ont débattu publiquement de la question de savoir si les minorités ethnoculturelles étaient exclues des écoles francophones avant 1977, ce qui a suscité certaines interrogations quant aux limites de l'inclusion au Québec. Or, bien qu'elles aient parfois été minimisées, ces pratiques d'exclusion ont été reconnues par divers politiciens depuis les années 1960³. Plus récemment, en avril 2025, le député libéral Gregory Kelley a présenté à l'Assemblée nationale une pétition demandant au gouvernement de reconnaître qu'un nombre important d'enfants d'immigrants italiens se sont vu refuser injustement l'accès aux écoles catholiques francophones avant l'adoption de la Loi 101, et de présenter des excuses publiques⁴. La ministre de l'Éducation, Sonia LeBel, a rejeté la demande, faisant valoir que cette question remontait à une époque antérieure à la création du ministère de l'Éducation, et que le gouvernement n'en portait

- 1 Dans la plupart des échanges publics et universitaires, la question est abordée sous l'angle de « l'exclusion des immigrants ». Dans le présent article, nous emploierons l'expression « minorités ethnoculturelles » afin de refléter le fait que les enfants de deuxième ou de troisième génération issus de familles immigrantes ont eux aussi été victimes d'exclusion.
- 2 En 1984, une décision de la Cour suprême entraîne une modification de la Loi 101 qui permet aux enfants des migrants interprovinciaux de fréquenter l'école anglaise.
- 3 Durant la crise de Saint-Léonard, en 1968, le premier ministre Daniel Johnson a reconnu l'exclusion d'enfants issus de familles immigrantes. Plus récemment, Sonia LeBel a également reconnu le phénomène. Voir Ralph Mastromonaco, « On Language of Instruction, LeBel Ducks Historic Injustice », *Montreal Gazette*, 12 octobre 2025.
- 4 Mastromonaco, « On Language of Instruction ».

par conséquent pas la responsabilité⁵. Le journaliste et cinéaste Guy Rex Rodgers a récemment mené un projet de recherche communautaire dans le cadre duquel il a recueilli les témoignages de plus de 150 personnes qui, des années 1940 aux années 1960, ont été refusées par les écoles francophones et orientées vers des écoles anglophones⁶. Ces récits viennent renforcer une opinion largement répandue au sein des communautés minoritaires de Montréal – en particulier la communauté italienne –, selon laquelle les commissions scolaires catholiques francophones auraient enfreint la Loi sur l’instruction publique en refusant l’admission à certains groupes ethnoculturels. Les conclusions de cette étude, qui reposent sur un échantillon limité, ne permettent pas d’établir de manière définitive que ce type d’exclusion constituait une pratique généralisée. Néanmoins, ces témoignages apportent une perspective précieuse au débat en mettant en lumière l’expérience vécue de l’exclusion.

Le sentiment d’injustice qu’éprouve la communauté italienne a de profondes racines, car elle occupe une place centrale dans les débats linguistiques depuis la crise de Saint-Léonard en 1968. Un documentaire récent consacré à l’événement, intitulé *La bataille de Saint-Léonard*, a ravivé le débat. Certains critiques ont estimé que le cinéaste Félix Rose n’avait pas su rendre compte de la relation complexe que la communauté italienne entretenait avec la langue française⁷. Guy Rex Rodgers a notamment fait valoir que le film présente le débat linguistique des années 1960 comme une lutte entre le français et l’anglais⁸. Selon lui, la communauté italienne accordait autant d’importance à l’enseignement en français qu’à celui en anglais, aspect insuffisamment mis en évidence ni dans le film ni dans le discours francophone en général.

En résumé, les affirmations selon lesquelles les minorités ethnoculturelles auraient été exclues des écoles francophones continuent d’imprégner les débats actuels sur le passé du Québec. La présente étude passe en revue la littérature savante sur ce sujet afin de cerner les thèmes et les arguments clés qui sous-tendent ces affirmations.

5 Le ministère de l’Éducation a été créé en 1964, soit plus d’une décennie avant l’adoption de la Loi 101, en 1977. On estime que des pratiques d’exclusion des écoles francophones ont perduré jusqu’à cette date. De plus, avant la création du ministère de l’Éducation, la responsabilité de l’éducation des enfants au Québec incombait au ministère de l’Instruction publique de la province.

6 Guy Rex Rodgers, *Libre choix et exclusion dans le système éducatif québécois au cours de la période de 1945 à 1977*, rapport préliminaire no 1 (septembre 2025).

7 Rodgers, *Libre choix et exclusion*, 5.

8 Rodgers, *Libre choix et exclusion*.

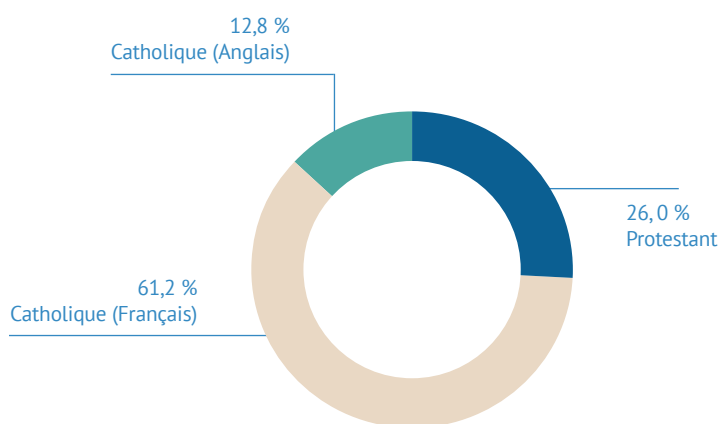
Structures confessionnelles et segmentation linguistique

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 (aujourd'hui la Loi constitutionnelle de 1867), l'éducation relève de la compétence des provinces (art. 93). Cette loi garantit également aux minorités protestantes ou catholiques de chaque province le droit de maintenir leurs propres systèmes scolaires confessionnels.

Au Québec, ce cadre donne lieu à un système d'éducation à deux branches, catholique et protestante. La loi permet aux non-catholiques et aux non-protestants de fréquenter l'un ou l'autre des deux systèmes⁹. La présence importante de catholiques irlandais d'expression anglaise à Montréal et à Québec incite les commissions scolaires catholiques à offrir un enseignement en anglais. À Montréal, cela se traduit éventuellement par la création, en 1928, d'un secteur anglophone distinct au sein de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM).

Comme le montre la figure 1, au début de la Révolution tranquille, environ les deux tiers des élèves montréalais fréquentent les écoles du secteur francophone de la CECM. Environ un quart des élèves sont inscrits au Protestant Board of School Commissioners of the City of Montreal (PBSCCM), qui administre également un petit nombre d'écoles francophones, tandis qu'un huitième étudie dans le secteur anglophone de la CECM.

Figure 1 :
Distribution de la population étudiante de Montréal selon le système scolaire, 1961.



Sources : *Annual Report*, PBSCCM (1902-1968), Archives de la Commission scolaire English-Montreal (CSEM); *Statistiques sur les Néo-Canadiens de 1930 à 1967*, Bureau des études, Comité des Néo-Canadiens, Bureau de l'accueil et de l'admission, ARC-E1 S46 T4- 6152, ACSDM. Cité dans Jean-Philippe Croteau, *Les commissions scolaires montréalaises et torontoises et les immigrants (1875-1960)*, Presses de l'Université Laval, 2016, p. 284-288.

9 Robert Gagnon, « Pour en finir avec un mythe : le refus des écoles catholiques d'accepter les immigrants », *Bulletin d'histoire politique* 5, no 2 (hiver 1997) : 128.

Jusqu'aux années 1960, les autorités religieuses dominent le système d'éducation du Québec, et l'État ne joue qu'un rôle limité. Au cours de la décennie qui suit la Confédération, un ministère provincial de l'Instruction publique, dirigé par un ministre nommé parmi les membres élus de l'Assemblée législative, supervise les politiques en matière d'éducation et l'élaboration des programmes d'études. Cependant, tant la minorité protestante que la majorité catholique réclament des systèmes scolaires autonomes, ce qui entraîne l'abolition du ministère provincial de l'Instruction publique en 1876 et sa transformation en un département dirigé par un surintendant¹⁰. Ce changement profite aux deux parties : le clergé catholique arrache un certain pouvoir à l'État, tandis que la minorité protestante préfère l'autonomie plutôt que de dépendre d'un gouvernement composé principalement de francophones catholiques et élu par ceux-ci.

Ce n'est que dans les années 1960 que des réformes éducatives fondamentales sont entreprises, mettant fin à près d'un siècle d'engagement limité de l'État et de contrôle clérical. Au début de la Révolution tranquille, le gouvernement libéral de Jean Lesage met sur pied la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Commission Parent), qui mène à la création d'un ministère provincial de l'Éducation, en 1964. L'État réduit ainsi progressivement le rôle du clergé dans l'éducation, jusqu'à ce qu'il abolisse les commissions scolaires confessionnelles en 1997 et les remplace par des commissions scolaires linguistiques.

Alors que la Commission Parent se concentre principalement sur les enjeux structurels internes du système scolaire canadien-français, **la diversité croissante du Québec met en évidence la nécessité d'un système non confessionnel**¹¹. Les commissaires font remarquer que le caractère confessionnel de l'enseignement public s'accordait assez bien avec une société relativement homogène du point de vue religieux, la grande majorité de la population étant soit catholique soit protestante, mais que le pluralisme religieux croissant exige une réforme en profondeur¹². Au cours de la période d'après-guerre, l'immigration en provenance d'Italie, du Portugal, de Grèce, de Hongrie et d'autres pays européens diversifie la composition démographique de Montréal. L'évolution de la législation en matière d'éducation reflète ainsi un changement global survenu au cours des années 1960 : l'institutionnalisation de la laïcisation et la reconnaissance du pluralisme.

10 Ruby Heap, « Les relations Église-État dans le domaine de l'enseignement primaire public au Québec : 1867-1899 », *Sessions d'étude – Société canadienne d'histoire de l'Église catholique* 50, no 1 (1983) : 183-99.

11 Simon-Pierre Lacasse, *Les Juifs de la Révolution tranquille : Regards d'une minorité religieuse sur le Québec de 1945 à 1976* (Presses de l'Université d'Ottawa, 2022), 249.

12 Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, troisième partie ou tome III : L'administration de l'enseignement. A. Diversité religieuse, culturelle et unité de l'administration* (Gouvernement du Québec, juin 1966), 51.

Le secteur protestant en tant que foyer institutionnel des minorités non catholiques et non protestantes

Les minorités non catholiques et non protestantes, notamment celles issues des communautés juive et grecque orthodoxe, sont les plus portées à inscrire leurs enfants dans les écoles de la Protestant Board School Commissioners of the City of Montreal (PBSCCM)¹³. Cette commission scolaire protestante, qui fonctionne principalement en anglais, vise à promouvoir auprès des élèves les normes culturelles britanniques et à préserver l'identité anglo-protestante de la communauté. En outre, ses principes fondateurs s'appuient davantage sur des valeurs publiques et non confessionnelles, s'apparentant à celles des États-Unis et de l'Ontario, que sur le modèle confessionnel plus rigide des écoles catholiques¹⁴. Au début de la Révolution tranquille, environ 2,5 % de la population étudiante relevant de cette commission scolaire protestante est francophone¹⁵. Une proportion encore moindre bénéficie d'une éducation dans des classes francophones au sein d'écoles de langue anglaise¹⁶.

Divers facteurs socioéconomiques rendent les écoles protestantes plus attrayantes. Comme le souligne Robert Gagnon, le système de financement fondé sur l'impôt foncier favorise généralement la communauté protestante, plus aisée, ce qui se traduit par des écoles mieux équipées et une gamme plus étendue de services éducatifs¹⁷. Outre ces incitatifs, d'autres facteurs ont probablement poussé les non-catholiques à opter pour des écoles protestantes anglophones, notamment le conservatisme religieux et culturel des établissements catholiques¹⁸.

13 David Fraser, *"Honorary Protestants": The Jewish School Question in Montreal, 1867–1997* (University of Toronto Press, 2015); Jean-Philippe Croteau, *Les commissions scolaires montréalaises et torontoises et les immigrants (1875–1960)* (Presses de l'Université Laval, 2016), 238.

14 Croteau, *Les commissions scolaires montréalaises et torontoises*, 214.

15 Jean-Louis Lalonde, *Des loups dans la bergerie : Les protestants de langue française au Québec, 1534–2000* (Fides, 2002), 284.

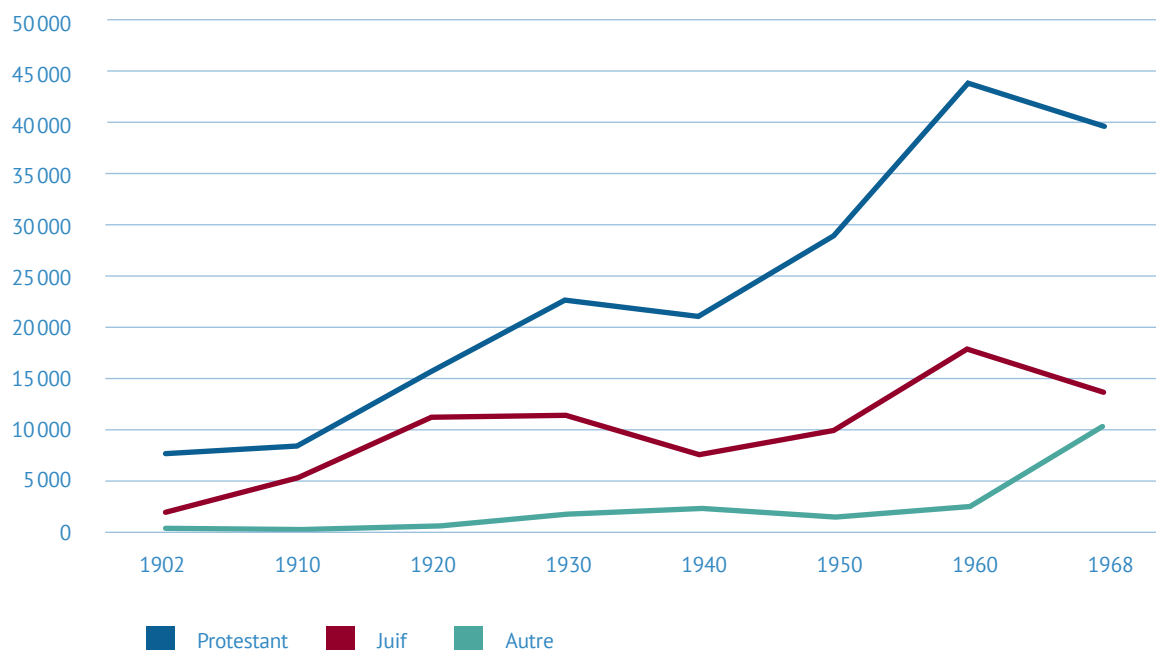
16 Lalonde, *Des loups dans la bergerie*.

17 Gagnon, « Pour en finir avec un mythe ».

18 Michael D. Behiels, *Le Québec et la question de l'immigration : De l'ethnocentrisme au pluralisme ethnique, 1900–1985*, brochure no 18, L'immigration et l'ethnicité au Canada (Société historique du Canada, 1991), 6–9.

La figure 2 montre que les élèves juifs représentent une partie importante de la population étudiante de la PBSCCM. Leur proportion atteint un sommet de plus de 40 % en 1920 et se maintient en moyenne à environ un tiers de l'effectif de 1902 à 1968. D'autres groupes non juifs et non protestants – notamment les orthodoxes grecs et syriens ainsi que les bouddhistes chinois – représentent entre 2 et 6 % des élèves, proportion qui augmente au cours des années 1960, pour atteindre 16 % en 1968.

Figure 2 :
Inscriptions dans les écoles protestantes selon l'affiliation religieuse (1902-1960)
(Années retenues)



Source : *Annual Report*, PBSCCM (1902-1968), Archives de la Commission scolaire English-Montreal (CSEM). La PBSCCM ne fournit pas de ventilation de sa population étudiante selon la langue. Cité dans Jean-Philippe Croteau, *Les commissions scolaires montréalaises et torontoises et les immigrants (1875-1960)*, Presses de l'Université Laval, 2016, p 284-288.

Écoles catholiques : entre protection religieuse et francisation

Pendant les trois premières décennies du 20^e siècle, la commission scolaire catholique fonctionne comme un système unique proposant un enseignement tant en français qu'en anglais. Au cours de cette période, la proportion d'élèves anglophones connaît un important déclin, passant de près d'un cinquième à moins d'un dixième de l'effectif total¹⁹. Leur nombre diminuant, les élèves anglophones sont orientés vers des classes d'anglais dans des écoles françaises. En plus d'être souvent aux prises avec des pénuries d'enseignants, ces classes disposent de ressources pédagogiques limitées et offrent des programmes de moindre qualité. **Le nombre insuffisant d'écoles catholiques anglophones pourrait expliquer pourquoi une plus grande proportion d'enfants catholiques issus de minorités ethnoculturelles fréquentent les établissements catholiques français en 1930 (53 %), dont la plupart des Italiens²⁰.**

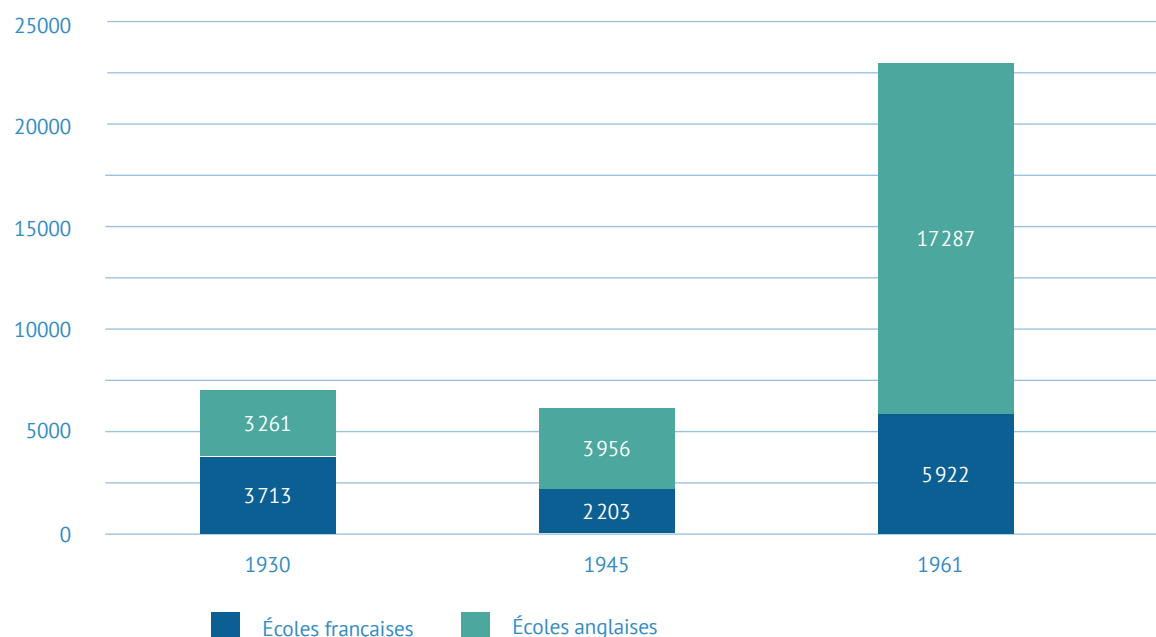
Cette tendance commence à s'inverser après la mise sur pied par la CECM, en 1928, d'un secteur anglophone distinct doté d'une plus grande autonomie en matière d'administration scolaire. La figure 3 montre qu'en 1945, un peu plus du tiers (36 %) des élèves d'origine ethnique autre que française ou anglaise sont inscrits dans des écoles francophones. En 1960, cette proportion tombe à un quart (26 %) ²¹. Au cours de la même période, cette population s'accroît au sein de CECM et devient plus de trois fois plus nombreuse, passant de 6 974 à 23 209 personnes. **La plupart des élèves de ce groupe fréquentent des écoles anglaises.**

19 Gagnon, « Pour en finir avec un mythe », cité dans Croteau, *Les commissions scolaires montréalaises et torontoises*, 182.

20 Croteau, *Les commissions scolaires montréalaises et torontoises*, 188.

21 La figure 3 présente les données selon l'origine ethnique; ces données ont été recueillies par la Commission des écoles catholiques de Montréal. La catégorie « anglais » désigne de manière générale les personnes originaires des îles Britanniques, composant notamment les groupes ethniques irlandais, écossais et anglais.

Figure 4 :
Répartition des élèves d'origine ethnique autre que française ou anglaise
fréquentant les écoles françaises et anglaises de la CECM (1930–1961)



Sources : *Statistiques sur les Néo-Canadiens de 1930 à 1967*, Bureau des Études, Comité des Néo-Canadiens, Bureau de l'accueil et de l'admission, ARC-E1 S46 T4- 6152, ACSDM. Cité dans Jean-Philippe Croteau, *Les commissions scolaires montréalaises et torontoises et les immigrants (1875-1960)*, Presses de l'Université Laval, 2016, p. 284-288.

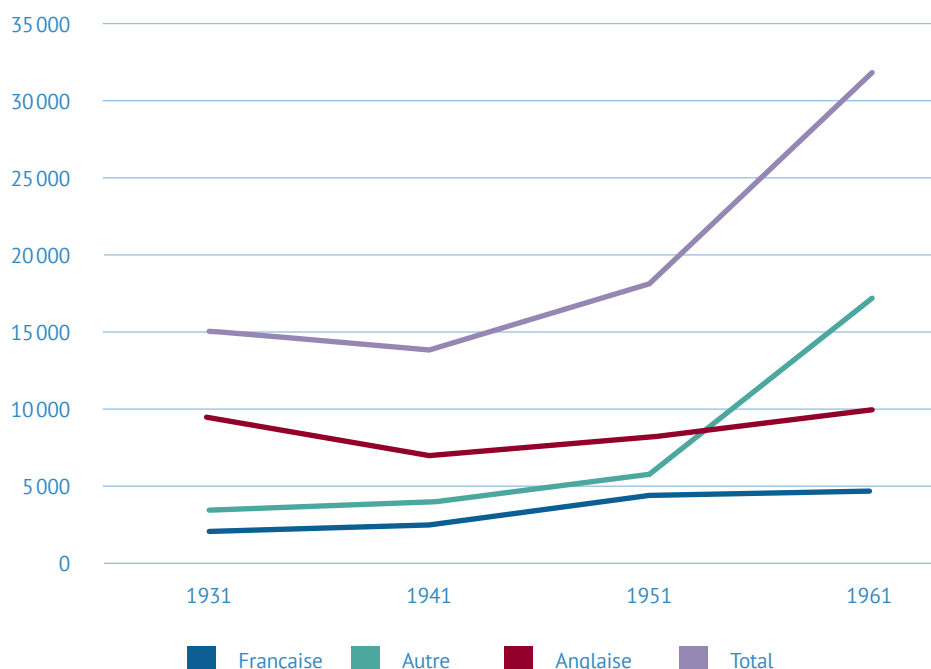
La figure 4 montre que **le nombre d'élèves d'origine ethnique autre que française ou anglaise fréquentant les écoles anglaises de la CECM augmente de façon soutenue de 1930 à 1960²²**. Au cours de cette période, la proportion de ces élèves **passse du quart à plus de la moitié²³**. En revanche, au cours de la même période, la proportion de minorités ethnoculturelles dans le secteur francophone demeure stable à environ 3 %²⁴. La différence est patente : le secteur catholique francophone, qui accueille plus des deux tiers des enfants à Montréal, reste globalement homogène, tandis que le secteur anglophone se diversifie. **Il faut toutefois rappeler qu'en 1961, les écoles francophones comptent près de 6 000 élèves qui ne sont ni d'origine française ni anglaise, ce qui représente une faible proportion de la population totale, mais un nombre tout de même non négligeable.**

22 Figure 4 présente les données selon l'origine ethnique; ces données ont été recueillies par la Commission des écoles catholiques de Montréal. La catégorie « anglais » désigne de manière générale les personnes originaires des îles Britanniques, composant notamment les groupes ethniques irlandais, écossais et anglais.

23 Croteau, *Les commissions scolaires montréalaises et torontoises*, 202.

24 Croteau, *Les commissions scolaires montréalaises et torontoises*, 188.

Figure 4 :
Inscriptions dans le secteur anglophone de la CECM selon l'origine ethnique
(1931-1961)



Sources : *Statistiques sur les Néo-Canadiens de 1930 à 1967*, Bureau des Études, Comité des Néo-Canadiens, Bureau de l'accueil et de l'admission, ARC-E1 S46 T4- 6152, ACSDM. Cité dans Jean-Philippe Croteau, *Les commissions scolaires montréalaises et torontoises et les immigrants (1875-1960)*, Presses de l'Université Laval, 2016, p. 284-288.

En dépit de leurs différences culturelles, les catholiques anglophones et francophones ont une préoccupation commune au cours de la première moitié du 20^e siècle : prévenir l'apostasie²⁵. Avant les années 1960, les autorités scolaires catholiques intègrent les minorités catholiques soit dans des écoles françaises, soit dans des écoles anglaises, afin de préserver la tradition religieuse. Comme de nombreux parents immigrants préfèrent que leurs enfants reçoivent une éducation en langue anglaise, la crainte de l'apostasie conduit les commissaires à orienter les nouveaux arrivants catholiques vers des écoles catholiques anglophones plutôt que de risquer de les voir s'inscrire dans des établissements protestants²⁶. Les dirigeants de plusieurs communautés minoritaires demandent également la mise en place d'un enseignement catholique en anglais. Ces demandes émanent en partie de prêtres catholiques représentant les communautés slovaque, polonaise,

25 Croteau, *Les commissions scolaires montréalaises et torontoises*, 183.

26 Donat J. Taddeo et Raymond C. Taras, *Le Débat linguistique au Québec : La communauté italienne et la langue d'enseignement* (Presses de l'Université de Montréal, 1987), cité dans Miguel Simão Andrade, « La Commission des écoles catholiques de Montréal et l'intégration des immigrants et des minorités ethniques à l'école française de 1947 à 1977 », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 60, no 4 (printemps 2007) : 457.

ukrainienne et lituanienne²⁷. Ensemble, ces facteurs contribuent à faire des écoles anglophones de la CECM un « secteur ethnique » chargé de maintenir les minorités catholiques et leurs enfants dans le giron de l'Église²⁸.

Au fil des années, la mission du secteur francophone de la CECM évolue, passant de la protection de la foi catholique à la promotion de la langue française. Ce changement reflète les débats plus généraux sur le nationalisme et l'immigration qui caractérisent l'époque de l'après-guerre. L'historien Miguel Simão Andrade qualifie cette évolution de tournant majeur :

[De 1947 à 1977], la CECM joua un rôle déterminant dans la redéfinition de l'école française comme principal lieu d'accueil et d'intégration des minorités ethniques à la majorité francophone, d'une part, en adoptant progressivement un discours plus musclé sur la langue d'enseignement et, d'autre part, en élaborant une véritable politique de francisation et d'accueil²⁹.

Au cours de cette période, la CECM crée un comité chargé de l'intégration des « Néo-Canadiens » dans les écoles francophones. **Le secteur francophone met en place des programmes trilingues permettant aux élèves d'étudier en français, en anglais et dans leur langue maternelle. Ces programmes sont principalement offerts dans les écoles comportant une importante population italienne**, bien que des efforts soient déployés, sans succès, pour les étendre aux communautés ukrainienne, polonaise, allemande, hongroise et slovaque³⁰.

Miguel Simão Andrade, Michael D. Behiels et Mélanie Lanouette soutiennent que **le secteur anglophone s'est opposé à ces programmes**, car ceux-ci menaçaient de réduire sa population étudiante³¹. Cette résistance a freiné l'expansion de ces programmes et a contribué à ce que le secteur anglais demeure la principale destination des enfants issus de minorités ethnoculturelles.

Michael Behiels résume les défis liés à cette initiative comme suit (traduction de l'anglais) :

De nombreux parents néo-canadiens ne voulaient pas que leurs enfants soient séparés [orientés dans des classes linguistiques distinctes], et les directions d'écoles ne tenaient pas à avoir à gérer les complexités administratives liées à ces classes spéciales. De nombreux directeurs d'école canadiens-français étaient impatients d'orienter les enfants néo-canadiens vers des établissements du secteur anglophone, dont les directions semblaient ravies de les accueillir³².

27 Mélanie Lanouette, « Penser l'éducation, dire sa culture : Les écoles catholiques anglaises au Québec, 1928–1964 » (thèse de doctorat, Université Laval, 2004), 156–57.

28 Andrade, « La Commission des écoles catholiques de Montréal », 457.

29 Andrade, « La Commission des écoles catholiques de Montréal », 455.

30 Michael D. Behiels, « The Commission des Écoles Catholiques de Montréal and the Neo-Canadian Question: 1947–63 », *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada* 18, no 2 (1986) : 49.

31 Andrade, « La Commission des écoles catholiques de Montréal », 463; Lanouette, « Penser l'éducation, dire sa culture », 170–71; Behiels, « The Commission des Écoles Catholiques de Montréal », 59.

32 Behiels, « The Commission des Écoles Catholiques de Montréal », 59.

Au fil du temps, les enfants issus de minorités ethnoculturelles se font de plus en plus rares dans les écoles catholiques francophones. À la fin du 19^e et au début du 20^e siècle, alors que l'immigration est moins importante et que le système catholique fonctionne encore comme une entité unifiée, les écoles sont un peu plus diversifiées. Cependant, à mesure que l'immigration s'intensifie et se diversifie, le secteur anglais de la CECM et la commission scolaire protestante prennent une place plus importante. **Au moment de la Révolution tranquille, les écoles anglophones sont devenues la principale destination des élèves issus de minorités ethnoculturelles, tandis que le secteur francophone demeure relativement homogène.**

Ce fait, et l'idée que l'anglais attirait davantage les nouveaux arrivants que ne les repoussaient les pratiques d'exclusion, ont contribué à façonner les lois linguistiques qui déterminent encore aujourd'hui où les nouveaux arrivants peuvent scolariser leurs enfants. Cette idée est au cœur du livre blanc de 1977 intitulé *La politique québécoise de la langue française*, qui a jeté les bases de la Loi 101. Dans ce document, Camille Laurin, ministre au sein du premier gouvernement du Parti québécois, aborde ainsi la question de la place des immigrants dans le système scolaire :

Il est nécessaire de s'interroger sur les raisons qui inspirent les immigrants [à s'intégrer au groupe anglophone].

Selon certains, une prétendue xénophobie, particulièrement vive chez les Québécois francophones, aurait chassé les immigrants vers la minorité anglophone. On évoque aussi la confessionnalité du système scolaire francophone qui aurait poussé les immigrants non catholiques vers le système scolaire anglophone et ainsi entraîné leur assimilation à la minorité.

Ces explications ne sont-elles pas simplistes³³?

Pour Camille Laurin, le fait que « le pouvoir d'assimilation du groupe dominant est toujours plus fort que celui du groupe dominé » constitue une meilleure explication. Le ministre fait valoir que l'anglais exerce sur la personne immigrante un attrait compréhensible parce qu'il s'agit de la langue des affaires et qu'il est souvent condition essentielle à l'emploi et à la mobilité sociale³⁴. Ces facteurs jouent un rôle central dans l'élaboration des politiques qui ont mené à la Loi 101.

L'intégration spontanée des immigrants à la communauté francophone ne pourra donc être possible que si la société québécoise elle-même est globalement francisée. Ce n'est que lorsque le français sera devenu véritablement la langue de travail et des affaires que la plupart des immigrants comprendront que leur intérêt les pousse à se solidariser avec la communauté francophone³⁵.

33 Camille Laurin, *La politique québécoise de la langue française présentée à l'Assemblée nationale et au peuple du Québec*, présentée par Camil Laurin (Éditeur officiel du Québec, mars 1977), 6.

34 Québec, *La politique québécoise de la langue française*, 6.

35 Québec, *La politique québécoise de la langue française*, 7.

Entre exclusion et libre choix : données probantes

La plupart des universitaires ne nient pas que certaines minorités ethnoculturelles aient été exclues des écoles francophones. Cependant, les conséquences de ce phénomène sur la composition de la population scolaire demeurent floues dans la littérature. Dans la plupart des travaux universitaires consacrés à ce sujet, on accorde davantage d'attention aux facteurs d'attraction – c'est-à-dire les avantages liés à une éducation en anglais – qu'aux facteurs d'exclusion³⁶.

Peu de choses ont été écrites à ce sujet avant les années 1990. Dans les années 1960, l'anthropologue Jeremy Boissevain, de l'Université d'Amsterdam, mène une étude sur les Italiens de Montréal pour le compte de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme³⁷. Ce rapport comprend un sondage effectué auprès de la communauté qui révèle que les deux tiers des parents interrogés invoquent des raisons d'ordre économique pour justifier leur choix de l'école anglaise³⁸. Cette étude met donc l'accent sur l'incidence des facteurs d'attraction dans l'orientation des choix scolaires.

À l'inverse, une étude réalisée en 1984 par le sociologue Henry Milner insiste davantage sur les facteurs d'exclusion. Avant la Révolution tranquille, les Canadiens français sont souvent définis comme une nation fondée sur la langue française et le catholicisme³⁹. Cette vision favorise la prise de mesures visant à protéger les institutions, notamment les écoles, contre toute influence extérieure. L'immigration est souvent perçue comme une menace, en particulier pendant l'entre-deux-guerres⁴⁰. Selon Henry Milner, cette idéologie joue un rôle déterminant dans la transformation des écoles catholiques francophones en espaces exclusivement canadiens-français et dans l'adoption de pratiques d'exclusion⁴¹.

36 Croteau, *Les commissions scolaires montréalaises et torontoises*; Gagnon, « Pour en finir avec un mythe »; Taddeo et Taras, *Le Débat linguistique au Québec*; Andrade, « La Commission des écoles catholiques de Montréal »; Lanouette, « Penser l'éducation, dire sa culture »; Jeremy Boissevain, *Les Italiens de Montréal : L'adaptation dans une société pluraliste*, Études de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme 7 (Imprimeur de la Reine pour le Canada, 1970).

37 Boissevain, *Les Italiens de Montréal*.

38 Boissevain, *Les Italiens de Montréal*, 38.

39 Frédéric Boily, *La pensée nationaliste de Lionel Groulx* (Septentrion, 2003).

40 Martin Pâquet, *Vers un ministère québécois de l'Immigration, 1945–1968*, brochure no 23, L'immigration et l'ethnicité au Canada (Société historique du Canada, 1997).

41 Henry Milner, *La réforme scolaire au Québec*, traduit par Jean-Pierre Fournier (Québec/Amérique, 1984), 23.

Au début des années 1990, les débats sur le racisme et l'antisémitisme au Québec soulèvent une vive controverse publique. En 1992, l'écrivain Mordecai Richler critique ouvertement certains aspects de la société québécoise, provoquant de fortes réactions et suscitant des échanges approfondis sur le racisme au Québec⁴². À peu près à la même période, la politologue Esther Delisle publie une thèse controversée dans laquelle elle affirme que Lionel Groulx, éminent penseur nationaliste, entretenait des opinions antisémites et fascistes⁴³. Ses travaux font couler beaucoup d'encre et ravivent un débat déjà épineux : alors que certains y voient la mise au jour d'une vérité dérangeante, d'autres critiquent sa méthodologie et rejettent ses travaux⁴⁴. Malgré les divergences d'opinions, cette controverse laisse une empreinte durable, façonnant la manière dont d'aucuns en sont venus à appréhender le passé de la province et ses liens avec le racisme et l'antisémitisme.

Ce débat a préparé le terrain aux interrogations sur l'exclusion des minorités des écoles francophones. En 1996, les historiens Jack Jedwab et Marc Anderson, dirigeants de la section québécoise du Congrès juif canadien, publient un commentaire dans le *Bulletin d'histoire politique* au sujet du nouveau programme d'histoire de niveau secondaire du gouvernement du Québec, qui vient d'être rendu public⁴⁵. Ils se font l'écho d'autres historiens anglophones qui affirment que ce programme d'études ne reflète pas le pluralisme ethnique du Québec⁴⁶. Les auteurs attribuent cette lacune au fait qu'avant la Révolution tranquille, les Canadiens français formaient une communauté homogène offrant peu de possibilités d'intégration aux étrangers. Or, selon eux, les manuels scolaires ne fournissent qu'une explication partielle de ce phénomène : on enseignait aux élèves que les minorités ethnoculturelles choisissaient librement les écoles anglophones, tandis que les francophones auraient cherché en vain à les intégrer⁴⁷. Jack Jedwab et Marc Anderson contestent cette interprétation, qui passe selon eux sous silence le fait que les écoles catholiques refusaient d'admettre les enfants non catholiques. Ils soulignent qu'avant 1977, « les francophones catholiques formaient un groupe relativement uniforme, et les écoles ne comportaient qu'un nombre limité d'étudiants issus des communautés culturelles⁴⁸ ».

42 Mordecai Richler, *Oh Canada! Oh Quebec!: Requiem for a Divided Country* (Penguin Books, 1992).

43 Esther Delisle, *Le traître et le Juif : Lionel Groulx, Le Devoir et le délire du nationalisme d'extrême droite dans la province de Québec, 1929-1939* (L'Étincelle, 1992).

44 Jean-François Nadeau, « Esther Delisle, *Le traître et le Juif : Lionel Groulx, Le Devoir et le nationalisme d'extrême droite dans la province de Québec, 1929-1939* », *Recherches sociographiques* 35, no 1 (1994) : 121-24; Pierre Trépanier, « Esther Delisle, *Le traître et le Juif : Lionel Groulx, Le Devoir et le délire du nationalisme d'extrême droite dans la province de Québec, 1929-1939* », *Études d'histoire religieuse* 60 (1994) : 158-60; Gary Caldwell, « The Sins of the Abbé Groulx », *Literary Review of Canada* 3, no 7 (juillet-août 1994) : 17-23.

45 Jack Jedwab et Marc-André Anderson, « Retour vers le futur, ou un commentaire sur le rapport du Groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire », *Bulletin d'histoire politique* 5, no 1 (automne 1996) : 48-54.

46 Brian Young, « Teaching About Racism and Anti-Semitism in the Context of Quebec's History Programs », *Canadian Issues/Thèmes canadiens* (automne 2006) : 91-96.

47 Jedwab et Anderson, « Retour vers le futur », 53.

48 Jedwab et Anderson, « Retour vers le futur », 50.

L'historien Jean-François Cardin, principal auteur du manuel scolaire critiqué par Jack Jedwab et Marc Anderson, répond à leurs affirmations⁴⁹. Il explique les contraintes imposées par le ministère de l'Éducation dans la rédaction d'un manuel scolaire, faisant valoir qu'une synthèse ne peut satisfaire tout le monde. En ce qui a trait à la scolarisation des minorités ethnoculturelles, Cardin insiste pour dire qu'elles optaient historiquement majoritairement pour des écoles anglophones. Il ne nie pas la réalité de l'exclusion, mais soutient que « le manuel, par nature, ne peut pas donner tous les détails, tous les tenants et aboutissants d'un phénomène historique⁵⁰ ».

L'historien Robert Gagnon répond également à ces deux mêmes auteurs, en s'appliquant à défaire ce qu'il qualifie de stéréotype selon lequel les communautés immigrantes choisissaient l'école anglaise parce que les écoles catholiques les refusaient⁵¹. S'appuyant sur son récent ouvrage consacré à l'histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal, l'historien soutient que les écoles étaient ouvertes aux non-catholiques et aux immigrants catholiques désireux d'obtenir une éducation, et que leur présence croissante dans les écoles anglophones résultait de leur propre choix⁵². Bref, Robert Gagnon affirme sans ambages que les écoles catholiques francophones n'ont jamais refusé d'accueillir des enfants issus des minorités ethnoculturelles⁵³.

Dans leur réplique finale, Jack Jedwab et Marc Anderson évoquent le cas des Juifs sépharades, qui sont venus s'installer au Québec dans les années 1950 et 1960⁵⁴. Les enfants de cette communauté, qui souhaitaient suivre un enseignement en français en raison de leurs origines nord-africaines, étaient envoyés dans des écoles protestantes anglophones; ainsi, même les nouveaux arrivants francophones ne parvenaient pas à s'intégrer à la communauté canadienne-française.

Ces arguments portent sur des périodes historiques très différentes. Alors que Robert Gagnon s'intéresse à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, Jack Jedwab et Marc Anderson se concentrent sur les années 1950 et 1960. Les données présentées ci-dessus montrent que les écoles françaises étaient plus diversifiées au cours de la première période.

49 Jean-François Cardin, « Le programme d'histoire et les manuels : Réplique à MM. Jedwab et Anderson », *Bulletin d'histoire politique* 5, no 2 (hiver 1997) : 115–19.

50 Cardin, « Le programme d'histoire et les manuels », 117.

51 Gagnon, « Pour en finir avec un mythe », 121.

52 Gagnon, « Pour en finir avec un mythe », 135.

53 Gagnon, « Pour en finir avec un mythe », 121 : « ... cette étude infirme totalement l'idée que les écoles catholiques ou francophones ont refusé les enfants des immigrants catholiques ou non. »

54 Jack Jedwab et Marc-André Anderson, « Retour vers le futur 2 : L'intégration et les manuels scolaire : Réplique », *Bulletin d'histoire politique* 6, no 1 (automne 1997) : 62–70.

Le débat dépasse le cadre des cercles universitaires : en mai 1999, Robert Gagnon et l'historien Pierre Anctil ont un échange sur le sujet dans le journal *Le Devoir*⁵⁵. Spécialiste de la communauté juive du Québec, Pierre Anctil répond à un texte d'opinion de Robert Gagnon, dans lequel ce dernier réitère que les Juifs n'ont pas été exclus des écoles catholiques françaises. Anctil réplique alors que, même si la loi permettait aux communautés de choisir entre les commissions scolaires catholique et protestante, elle ne faisait rien pour endiguer l'antisémitisme qui régnait au sein du clergé catholique, facteur qui a poussé la communauté juive à se tourner vers le système protestant.

Jusqu'à récemment, la question des pratiques d'exclusion des écoles françaises n'avait pas vraiment été abordée dans la sphère publique francophone depuis les années 1990, même si la recherche sur le sujet s'est poursuivie. Cette question trouve un important écho lorsque les intellectuels québécois – et, par extension, le public – commencent à adopter une perspective plus autocritique.

Le sociologue Jacques Beauchemin s'insurge contre cette tendance dans son ouvrage intitulé *L'histoire en trop : la mauvaise conscience des souverainistes québécois*⁵⁶. Dans cet essai publié en 2002, il fait valoir que les débats sur la question nationale sont devenus dominés par des discours qui décrivent la majorité francophone comme étant intrinsèquement exclusive, ce qui engendre chez elle un sentiment de honte et de mauvaise conscience. La position de Robert Gagnon peut être vue comme une contestation antérieure de cette image de la majorité francophone comme historiquement intolérante.

En somme, **l'intensité de ce débat qui a sévi dans les années 1990 en dit davantage sur le contexte sociopolitique de l'époque que sur la question scolaire elle-même. Ces divergences montrent à quel point les chercheurs interprètent souvent le passé à la lumière des préoccupations de leur propre époque.** Comme l'a déclaré l'historien Henry Steele Commager en 1967, les sociétés recherchent un « passé utile » qui leur permet de promouvoir l'identité nationale, de favoriser la réconciliation ou de justifier les intérêts et les actions du présent⁵⁷. Bien que les chercheurs continuent de débattre des questions d'inclusion dans la société québécoise, les enjeux liés à la race, au colonialisme et à la religion ont pris le pas sur ceux liés à la langue et à l'ethnicité. Cela ne veut pas dire que les débats sur la langue n'ont plus leur pertinence – bien au contraire –, mais force est de constater que les discussions sur le racisme systémique et la laïcité occupent désormais une place plus importante.

55 Robert Gagnon, « Pour en finir avec le mythe », *Le Devoir*, 1er mai 1999; Robert Gagnon, « L'école anglaise : le choix des immigrants », *Le Devoir*, 3 mai 1999; Pierre Anctil, « Rien de plus qu'une tolérance légale », *Le Devoir*, 6 mai 1999; Robert Gagnon, « Les immigrants et la confessionnalité scolaire », *Le Devoir*, 14 mai 1999.

56 Jacques Beauchemin, *L'histoire en trop : La mauvaise conscience des souverainistes québécois* (VLB éditeur, 2002).

57 Henry Steele Commager, *The Search for a Usable Past and Other Essays in Historiography* (Alfred A. Knopf, 1967).

Au-delà de ces échanges très polarisés, un **courant de recherche plus modéré voit le jour dans les années 2000**. Ainsi, de nombreuses études – notamment celles menées par les étudiants de Robert Gagnon – **mettent en évidence l'existence de facteurs tant d'« exclusion » que d'« inclusion », laissant entrevoir une réalité plus complexe que ne le laissait entrevoir le débat des années 1990**.

L'historien Jean-Philippe Croteau a publié une étude comparative sur les immigrants des districts scolaires de Montréal et de Toronto⁵⁸. Dans cet ouvrage, il se penche sur les efforts déployés par la CECM pour favoriser l'intégration des minorités ethnoculturelles, ainsi que sur le succès limité de ces initiatives. En mettant principalement l'accent sur les efforts d'inclusion et en accordant relativement peu d'attention aux données attestant l'existence de pratiques d'exclusion, les travaux de l'historien tendent implicitement à renforcer l'importance de l'attractivité des écoles anglaises dans la détermination de la fréquentation scolaire. Il s'agit là d'une tendance répandue dans la littérature⁵⁹.

Toutefois, les historiens reconnaissent également l'existence de facteurs d'exclusion. Comme le relève Miguel Simão Andrade, « le fait que le choix de l'école anglaise soit principalement lié à la force sociale et économique de la langue anglaise ne saurait nous empêcher de constater l'existence de pratiques d'exclusion dans les écoles franco-catholiques⁶⁰ ».

Le décalage entre la politique administrative de la Commission et la pratique sociale des écoles variait certainement d'une école à l'autre, mais de façon générale, l'école franco-catholique, nettement plus homogène, apparaît mal outillée pour gérer ce nouveau pluralisme. L'autonomie des directions d'école expliquerait, sans doute, pourquoi certains immigrants ont pu être dirigés vers le réseau anglais, catholique ou protestant, pour des motifs de facilité, de zèle religieux ou d'indifférence⁶¹.

C'est l'historienne Mélanie Lanouette qui apporte les preuves les plus directes des pratiques d'exclusion des écoles francophones dans les années 1930 et 1940. Sa thèse de doctorat porte sur les écoles catholiques anglophones du Québec et s'appuie sur des sources internes de la CECM⁶². La chercheuse cite notamment un rapport de 1948 publié dans la revue *L'école canadienne*. Ce rapport indique que l'une des principales causes de l'augmentation des inscriptions des minorités ethnoculturelles dans les écoles anglophones est attribuable à une tendance établie parmi les directions d'écoles de diriger, de façon « quasi systématique⁶³ », ces populations vers les écoles anglaises.

58 Croteau, *Les commissions scolaires montréalaises et torontoises*.

59 Andrade, « La Commission des écoles catholiques de Montréal »; Lanouette, « Penser l'éducation, dire sa culture »; Behiels, « The Commission des Écoles Catholiques de Montréal ».

60 Andrade, « La Commission des écoles catholiques de Montréal », 476.

61 Andrade, « La Commission des écoles catholiques de Montréal », 476.

62 Lanouette, « Penser l'éducation, dire sa culture ».

63 Lanouette, « Penser l'éducation, dire sa culture », 126.

Jean-Philippe Croteau apporte des preuves supplémentaires dans le cadre de son analyse d'un rapport du Comité des Néo-Canadiens de la CECM, qui était responsable de l'intégration des minorités catholiques dans les écoles francophones. En 1947, ce comité mentionne l'attitude du personnel administratif de la CECM, qui, par le passé, aurait refusé l'accès aux écoles francophones aux minorités ethnoculturelles et les aurait détournées vers l'école anglaise, ou aurait tout simplement montré peu d'intérêt ou d'empressement à accueillir cette clientèle⁶⁴.

Les témoignages de personnes ayant vécu la période de l'entre-deux-guerres confirment l'existence de cette pratique. Filippo Salvatore, professeur de langues à l'Université Concordia, mène des entrevues d'histoire orale au sein de la communauté italienne dans les années 1990⁶⁵. Maria De Grandis-Marrelli, ancienne élève interrogée par le professeur, révèle que pendant ses années d'études (1920-1924), « certaines écoles françaises n'acceptaient pas d'enfants italiens. C'était une politique⁶⁶ ».

En 1936, un représentant de l'Association de la jeunesse canadienne-française écrit à un surintendant de la CECM pour dénoncer la faible proportion d'immigrants fréquentant les écoles catholiques francophones. Le représentant rapporte les propos des membres de son association : « ... on nous affirme qu'à *votre insu*, une forte propagande, pour ne pas dire une forte pression, s'exerce pour orienter *tous les enfants des immigrants* vers les écoles de langue anglaise » (c'est nous qui soulignons)⁶⁷. Ce témoignage laisse entendre que **ces pratiques d'exclusion auraient pu se produire à l'insu ou sans l'approbation des hauts responsables**. Mélanie Lanouette, Jean-François Croteau et Filippo Salvatore ne présentent pas de rapports similaires remontant aux années 1950 ou au début des années 1960.

Il faudrait davantage d'éléments pour déterminer si ces pratiques étaient répandues dans l'ensemble du système, mais ces sources fournissent des indications claires quant à leur existence. Comme la question de l'exclusion des minorités n'occupait pas une place centrale dans les études historiques antérieures, une recherche ciblée à la CECM, dans les écoles ou dans les archives paroissiales pourrait permettre de trouver d'autres preuves institutionnelles. Dans ce contexte, l'histoire orale et les témoignages apportent un éclairage supplémentaire; ainsi, de nombreux parents et anciens élèves ont récemment fourni des témoignages de leur exclusion des écoles francophones⁶⁸.

64 Croteau, *Les commissions scolaires montréalaises et torontoises*, 197.

65 Filippo Salvatore, *Le fascisme et les Italiens à Montréal : Une histoire orale, 1922-1945* (Guernica, 1995).

66 Salvatore, *Le fascisme et les Italiens à Montréal*, 208.

67 Lanouette, « Penser l'éducation, dire sa culture », 127.

68 Rodgers, *Libre choix et exclusion*.

Idéologie, structure, administration et choix familiaux

En général, la littérature historique ne fait pas des phénomènes d'exclusion son principal sujet d'analyse. Cependant, les données disponibles laissent croire à l'existence d'une hiérarchie de facteurs ayant eu une incidence sur les populations scolaires avant l'adoption de la Loi 101. Les opinions idéologiques sur la langue, la religion et la notion de nation ont façonné les structures institutionnelles, ce qui s'est traduit par l'adoption de lois et de politiques régissant les commissions scolaires. Ces structures ont, à leur tour, influé sur les pratiques administratives des commissions scolaires et des directions d'écoles. C'est dans le cadre de ces contraintes que les familles ont dû faire leurs choix.

Ce processus n'était cependant pas toujours cohérent ou prévisible. **Les décisions prises au niveau des écoles se révélaient parfois arbitraires et pas toujours conformes aux règles ou aux politiques officielles. Par conséquent, la question de la scolarisation des minorités ethnoculturelles ne peut être considérée simplement à travers le prisme d'une dichotomie entre exclusion et libre choix.**

Le premier facteur est d'ordre idéologique : c'est la structure globale qui définit le cadre normatif régissant l'appartenance à une communauté. Elle est façonnée par les élites intellectuelles et politiques, qui font la promotion de récits axés sur la construction nationale. Après la Deuxième Guerre mondiale, **les dirigeants politiques et religieux canadiens-français passent d'une conception insulaire de la nation, selon laquelle l'immigration est vue comme une menace à l'intégrité nationale, à une vision considérant celle-ci comme essentielle à la survie linguistique et au développement socioéconomique⁶⁹.** Ce changement s'explique en partie par la baisse du taux de fécondité, qui devient une préoccupation majeure pour les décideurs politiques. Ainsi, entre 1945 et 1960, ce taux s'établit en moyenne à environ quatre enfants par femme, mais l'affaiblissement de l'influence de l'Église et la révolution sexuelle des années 1960 font en sorte que dès 1966, il est devenu le plus bas au Canada⁷⁰. C'est l'Église catholique qui mène les premiers efforts visant à intégrer les nouveaux arrivants catholiques tout en leur permettant de conserver leur foi⁷¹. Au cours de la Révolution tranquille, l'État prend le relais en accordant plus d'importance à la langue qu'à la foi. Dans les années 1960, l'intégration au sein de la communauté francophone devient un objectif central, même si les préoccupations plus anciennes liées à la survie culturelle continuent d'influencer les pratiques sur le terrain.

69 Pâquet, *Vers un ministère québécois de l'Immigration*.

70 Denyse Baillargeon, « Quebec Women of the Twentieth Century: Milestones in an Unfinished Journey », dans *Quebec Questions: Quebec Studies for the Twenty-First Century*, sous la direction de Stéphan Gervais, Christopher Kirkey et Jarrett Rudy (Oxford University Press, 2011), 242.

71 Behiels, *Le Québec et la question de l'immigration*, 12–13.

Le deuxième élément est d'ordre structurel et découle des politiques qui ont façonné les pratiques éducatives au Québec. La plupart des historiens, notamment Robert Gagnon, Miguel Simão Andrade, Jean-Philippe Croteau et Mélanie Lanouette se concentrent sur cet aspect, car leurs analyses s'appuient en grande partie sur des sources archivistiques. Étant donné la rareté des preuves écrites claires indiquant que certaines écoles ont enfreint la loi en refusant l'admission à certains enfants et que ce que nous savons à ce sujet repose principalement sur des témoignages plutôt que sur des politiques documentées, ces travaux ne font pas de l'exclusion un objet central d'analyse. **Ce recours méthodologique aux documents officiels tend à sous-estimer le rôle du pouvoir administratif discrétionnaire.**

Le troisième aspect, qui est peut-être le plus déterminant, mais aussi le plus difficile à cerner dans les documents d'archives, **concerne les pratiques administratives des commissions scolaires et des écoles.** Les sociologues J. C. Vrooman et Marcel Coenders soutiennent que les personnes et les organismes « ne se contentent pas d'appliquer les règles, mais en sont également les artisans », adaptant les lois et les politiques en fonction de leurs intérêts, de leurs préférences et de leurs idéaux⁷². Cela donne à penser que **les recherches qui se limitent à analyser les politiques et les lois officielles risquent de négliger ou de minimiser les cas de dissidence. En pratique, des décisions discrétionnaires prises au niveau des établissements scolaires ont eu pour effet d'orienter des élèves des groupes minoritaires vers les écoles anglophones.** Miguel Simão Andrade et Mélanie Lanouette décrivent ces pratiques comme courantes, même si leurs répercussions sont difficiles à mesurer avec exactitude en raison du manque de données probantes⁷³.

Le dernier aspect est lié au contexte sociologique qui a influé sur la manière dont les familles exerçaient leur libre choix, contexte qui a souvent – mais pas toujours – **conduit les personnes issues de minorités ethnoculturelles à opter pour des écoles anglaises ou multilingues comme voie d'accès à la mobilité sociale.** Au milieu du 20^e siècle, les sociologues ont étudié le processus d'intégration des diverses communautés européennes blanches à la société américaine dominante : elles se sont constitué un capital social en obtenant la reconnaissance du groupe anglo-protestant⁷⁴. La plupart des historiens soulignent que ce phénomène a joué un rôle déterminant dans la composition des populations étudiantes⁷⁵.

72 J. Cok Vrooman et Marcel Coenders, « Institutions of Inclusion and Exclusion », *Social Inclusion* 8, no 1 (2020) : 178–83.

73 Andrade, « La Commission des écoles catholiques de Montréal »; Lanouette, « Penser l'éducation, dire sa culture ».

74 Milton M. Gordon, *Assimilation in American Life: The Role of Race, Religion, and National Origins* (Oxford University Press, 1964). La notion sociologique selon laquelle les immigrants se contentaient de s'assimiler à la société dominante a été remise en question dans les années 1970, lorsque des travaux récents ont mis en évidence un processus de formation négociée de l'identité. Voir Peter N. Stearns, dir., *Encyclopedia of Social History* (Garland, 1994), 341–42.

75 Behiels, *Le Québec et la question de l'immigration*; Andrade, « La Commission des écoles catholiques de Montréal »; Lanouette, « Penser l'éducation, dire sa culture »; Gagnon, « Pour en finir avec un mythe ».

Il est incontestable que de nombreux parents issus de minorités ethnoculturelles souhaitaient que leurs enfants reçoivent une éducation en anglais. Cependant, bon nombre d'entre eux recherchaient également une éducation bilingue ou trilingue, reconnaissant l'importance d'apprendre le français⁷⁶. Ce fait met en évidence la réalité sociolinguistique particulière du Québec : l'apprentissage du français permettait d'interagir au quotidien avec la majorité de la population, tandis que l'anglais conférait un plus grand prestige social.

Ensemble, ces quatre aspects nous amènent à constater que **la question ne peut se résumer à une problématique d'exclusion ou de libre choix**. Les tendances en matière de scolarisation résultent de l'interaction entre les idéologies, les structures institutionnelles, les pratiques administratives et les stratégies familiales. Ce cadre met également en lumière une importante limite méthodologique : étant donné que les historiens s'appuient principalement sur des documents officiels et des archives, ils sont plus susceptibles de rendre compte des politiques officielles que des pratiques informelles au niveau des écoles. Par conséquent, les pratiques d'exclusion se voient accorder une importance moindre dans la littérature que dans la mémoire collective des communautés concernées.

76 Boissevain, *Les Italiens de Montréal*, 39.

Conclusion

La littérature historique ne permet pas de corroborer l'affirmation selon laquelle les écoles catholiques francophones ont systématiquement refusé l'admission aux élèves issus des minorités ethnoculturelles avant l'adoption de la Loi 101. Les recherches montrent qu'après 1947, la CECM a mis en place des programmes visant à accueillir et à intégrer les nouveaux arrivants catholiques, notamment des programmes bilingues et trilingues. Cependant, il semble également que les administrations scolaires aient souvent orienté les enfants issus de minorités ethnoculturelles vers les écoles anglaises. En ce sens, l'exclusion n'était pas une politique, mais pouvait s'immiscer dans les pratiques quotidiennes.

Alors que le secteur francophone restait relativement homogène, le secteur anglophone de la CECM et la commission scolaire protestante ont joué un rôle de plus en plus important dans l'éducation des enfants issus des communautés minoritaires. Cette tendance ne peut s'expliquer uniquement par la xénophobie ou par le libre choix. Elle reflète les effets combinés des structures institutionnelles, du manque de préparation du secteur francophone, des pratiques administratives locales et des forts incitatifs socioéconomiques et sociaux liés à la langue anglaise. Au fil du temps, ces dynamiques ont renforcé le rôle des écoles anglophones en tant que principale voie d'intégration des populations immigrantes.

Les données viennent tempérer les interprétations simplistes et manichéennes. Les débats idéologiques, les changements de politiques et les pratiques scolaires n'ont pas tous évolué au même rythme. Le passage de la préservation religieuse à une politique linguistique menée par l'État a modifié la manière dont l'intégration était envisagée. Cependant, les institutions, les décisions administratives et les forces du marché du travail ont façonné de manière déterminante la composition des effectifs scolaires. Des données plus détaillées sur les inscriptions aux diverses écoles permettraient de mieux comprendre à quelle fréquence les élèves étaient réorientés et quels effets cette pratique a eus au fil du temps.

Pour l'instant, la littérature révèle une réalité plus complexe, où l'inclusion et l'exclusion se sont chevauchées de différentes manières selon les époques.

Les pratiques d'exclusion étaient relativement rares à la fin du 19^e siècle, mais se sont intensifiées pendant l'entre-deux-guerres et dans les années suivant la guerre, dans le contexte de l'expansion du secteur catholique anglais après 1928. Puis elles ont de nouveau diminué lorsque la Révolution tranquille a entraîné une baisse des taux de natalité et une inquiétude accrue quant à la survie à long terme du français.

Bibliographie

Publications gouvernementales et rapports officiels

Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, troisième partie ou tome III : L'administration de l'enseignement. A. Diversité religieuse, culturelle et unité de l'administration*. Gouvernement du Québec, juin 1966.

Laurin, Camille. *La politique québécoise de la langue française présentée à l'Assemblée nationale et au peuple du Québec*. Éditeur officiel du Québec, mars 1977.

Maheux, Hélène, et René Houle. « 150 ans d'immigration au Canada ». *Mégatendances canadiennes*. Statistique Canada, publié le 29 juin 2016.

Thèses et mémoires

Lanouette, Mélanie. « Penser l'éducation, dire sa culture : Les écoles catholiques anglaises au Québec, 1928–1964 ». Thèse de doctorat, Université Laval, 2004.

Livres et monographies

Beauchemin, Jacques. *L'histoire en trop : La mauvaise conscience des souverainistes québécois*. VLB éditeur, 2002.

Behiels, Michael D. *Le Québec et la question de l'immigration : De l'ethnocentrisme au pluralisme ethnique, 1900–1985*. Brochure no 18, L'immigration et l'ethnicité au Canada. Société historique du Canada, 1991. <https://cha-shc.ca/wp-content/uploads/2022/08/5d6944e37c4f1.pdf>.

Boily, Frédéric. *La pensée nationaliste de Lionel Groulx*. Septentrion, 2003.

Boissevain, Jeremy. *Les Italiens de Montréal : L'adaptation dans une société pluraliste*. Études de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme 7. Imprimeur de la Reine pour le Canada, 1970.

Commager, Henry Steele. *The Search for a Usable Past and Other Essays in Historiography*. Alfred A. Knopf, 1967.

Croteau, Jean-Philippe. *Les commissions scolaires montréalaises et torontoises et les immigrants (1875–1960)*. Presses de l'Université Laval, 2016.

Delisle, Esther. *Le traître et le Juif : Lionel Groulx, Le Devoir et le délire du nationalisme d'extrême droite dans la province de Québec, 1929–1939*. L'Étincelle, 1992.

Fraser, David. *“Honorary Protestants”: The Jewish School Question in Montreal, 1867–1997*. University of Toronto Press, 2015.

Gagnon, Robert. *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal : Le développement d'un réseau d'écoles publiques en milieu urbain*. Boréal, 1996.

Gordon, Milton M. *Assimilation in American Life: The Role of Race, Religion, and National Origins*. Oxford University Press, 1964.

Lacasse, Simon-Pierre. *Les Juifs de la Révolution tranquille : Regards d'une minorité religieuse sur le Québec de 1945 à 1976*. Presses de l'Université d'Ottawa, 2022.

Lalonde, Jean-Louis. *Des loups dans la bergerie : Les protestants de langue française au Québec, 1534–2000*. Fides, 2002.

Milner, Henry. *La réforme scolaire au Québec*. Traduit par Jean-Pierre Fournier. Québec/Amérique, 1984.

Pâquet, Martin. *Vers un ministère québécois de l'Immigration, 1945–1968*. Brochure no 23, L'immigration et l'ethnicité au Canada. Société historique du Canada, 1997.

Richler, Mordecai. *Oh Canada! Oh Quebec!: Requiem for a Divided Country*. Penguin Books, 1992.

Salvatore, Filippo. *Le fascisme et les Italiens à Montréal : Une histoire orale, 1922–1945*. Guernica, 1995.

Stearns, Peter N., dir. *Encyclopedia of Social History*. Garland, 1994.

Taddeo, Donat J., et Raymond C. Taras. *Le Débat linguistique au Québec : La communauté italienne et la langue d'enseignement*. Presses de l'Université de Montréal, 1987.

Articles et chapitres de livres

Andrade, Miguel Simão. « La Commission des écoles catholiques de Montréal et l'intégration des immigrants et des minorités ethniques à l'école française de 1947 à 1977 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française* 60, no 4 (printemps 2007) : 455–86.

Baillargeon, Denyse. « Quebec Women of the Twentieth Century: Milestones in an Unfinished Journey ». Dans *Quebec Questions: Quebec Studies for the Twenty-First Century*, sous la direction de Stéphan Gervais, Christopher Kirkey et Jarrett Rudy, 231–48. Oxford University Press, 2011.

Behiels, Michael D. « The Commission des Écoles Catholiques de Montréal and the Neo-Canadian Question: 1947–63 ». *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada* 18, no 2 (1986) : 38–64.

Caldwell, Gary. « The Sins of the Abbé Groulx ». *Literary Review of Canada* 3, no 7 (juillet–août 1994) : 17–23.

Cardin, Jean-François. « Le programme d'histoire et les manuels : Réplique à MM. Jedwab et Anderson ». *Bulletin d'histoire politique* 5, no 2 (hiver 1997) : 115–19.

Gagnon, Robert. « Pour en finir avec un mythe : Le refus des écoles catholiques d'accepter les immigrants ». *Bulletin d'histoire politique* 5, no 2 (hiver 1997) : 120–41.

Heap, Ruby. « Les relations Église-État dans le domaine de l'enseignement primaire public au Québec : 1867–1899 ». *Sessions d'étude – Société canadienne d'histoire de l'Église catholique* 50, no 1 (1983) : 183–99.

Jedwab, Jack, et Marc-André Anderson. « Retour vers le futur, ou un commentaire sur le rapport du Groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire ». *Bulletin d'histoire politique* 5, no 1 (automne 1996) : 48–54.

Jedwab, Jack, et Marc-André Anderson. « Retour vers le futur 2 : L'intégration et les manuels scolaire : Réplique ». *Bulletin d'histoire politique* 6, no 1 (automne 1997) : 62–70.

Nadeau, Jean-François. « Esther Delisle, *Le traître et le Juif* : Lionel Groulx, *Le Devoir* et le nationalisme d'extrême droite dans la province de Québec, 1929–1939 ». *Recherches sociographiques* 35, no 1 (1994) : 121–24.

Trépanier, Pierre. « Esther Delisle, *Le traître et le Juif* : Lionel Groulx, *Le Devoir* et le délire du nationalisme d'extrême droite dans la province de Québec, 1929–1939 ». *Études d'histoire religieuse* 60 (1994) : 158–60.

Vrooman, J. Cok, et Marcel Coenders. « Institutions of Inclusion and Exclusion ». *Social Inclusion* 8, no 1 (2020) : 178–83.

Young, Brian. « Teaching About Racism and Anti-Semitism in the Context of Quebec's History Programs ». *Canadian Issues/Thèmes canadiens* (automne 2006) : 91–96.

Articles de journaux et recherches communautaires

Ancitil, Pierre. « Rien de plus qu'une tolérance légale ». *Le Devoir*, 6 mai 1999.

Gagnon, Robert. « L'école anglaise : le choix des immigrants ». *Le Devoir*, 3 mai 1999.

Gagnon, Robert. « Les immigrants et la confessionnalité scolaire ». *Le Devoir*, 14 mai 1999.

Gagnon, Robert. « Pour en finir avec le mythe ». *Le Devoir*, 1er mai 1999.

Mastromonaco, Ralph. « On Language of Instruction, LeBel Ducks Historic Injustice ». *Montreal Gazette*, 12 octobre 2025.

Rodgers, Guy Rex. *Libre choix et exclusion dans le système éducatif québécois au cours de la période de 1945 à 1977*. Rapport préliminaire no 1, septembre 2025.



Simon-Pierre Lacasse est Professeur affilié au département d'histoire à l'Université Concordia. Il est également Directeur de la recherche et des partenariats au Réseau de recherche sur les communautés Québécoises d'expression anglaise (QUESCREN). Il est spécialisé dans la société québécoise, les minorités et les enjeux de diversité, de mémoire et d'appartenance. Titulaire d'un doctorat en histoire de l'Université d'Ottawa, il est l'auteur de *Les Juifs de la Révolution tranquille*, un ouvrage primé sur l'activisme au sein de la communauté juive au Québec d'après-guerre. Il enseigne à l'Université McGill et à l'Université Concordia et a travaillé comme analyste à Statistique Canada.



RÉSEAU DE RECHERCHE SUR LES
COMMUNAUTÉS QUÉBÉCOISES
D'EXPRESSION ANGLAISE

Université Concordia
7141, rue Sherbrooke O., CC-219
Montréal (Québec)
H4B 1R6

514 848-2424, poste 4315
quescren@concordia.ca

WWW.QUESCREN.CA

